

flotter au-dessus de « l'archipel » touâtien n'aurait sans doute pas suffi à y entraîner nos explorateurs et, finalement, nos colonnes et notre drapeau, si l'occupation des oasis n'avait fini par s'imposer à nous comme une absolue nécessité et comme la condition de la tranquillité de l'Algérie. Comment cette nécessité a été depuis longtemps admise, et par suite de quelle série de malentendus et de tergiversations, ce n'est qu'en décembre 1899 que nous avons fini, presque fortuitement, par entrer dans la période d'exécution, c'est ce qu'il est curieux de dire, maintenant que l'annexion du Touât est un fait accompli. Les annales de notre expansion coloniale sont pleines de cas analogues : faute de faire les choses à leur heure, d'oser prendre une détermination, nous attendons, pour nous décider à agir, d'être acculés à des difficultés sans issue ; nos entreprises finissent quand même par réussir, mais elles réussissent moins complètement et à plus de frais. C'est l'histoire de la conquête du Touât.

Vers 1845, au moment où le traité de Lalla-Marnia déclarait inhabité le pays au sud des ksour, le Gourara, le Touât et le Tidikelt étaient complètement indépendants, sous la protection, qui équivalait à une demi-servitude, des Touareg Hoggar. A de très rares intervalles, les sultans du Maroc avaient dirigé des expéditions vers le Touât : c'est ainsi qu'en 1584, les troupes de Abou-el-Abbas-Ahmed-el-Mansour réussirent, après une rude campagne, à soumettre toutes les oasis ; mais cette apparition des armées chérifiennes ne laissa pas de traces, et il faut arriver jus-